

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

**2017 DASES 445 G** Subvention (250.000 euros) et avenant à la convention avec l'association médicale pluridisciplinaire Theuriet (16e) pour la création d'un cabinet de santé (15e) dans le cadre du budget participatif 2016

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget supplémentaire de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2017 DASES 535G en date des 25, 26 et 27 septembre 2017 par laquelle Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui proposait d'accorder une subvention d'investissement à l'association médicale pluridisciplinaire Theuriet et de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec cette association ;

Vu la convention pluriannuelle signée le 27/10/2017 entre le Département de Paris et l'association médicale pluridisciplinaire Theuriet ;

Considérant les imputations budgétaires du projet « Une maison de Santé pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement » voté au Budget Participatif 2016, relevant du budget municipal, la Ville de Paris signera une convention pluriannuelle avec l'association médicale pluridisciplinaire Theuriet en vue de procéder au versement d'une subvention, nécessitant préalablement qu'un terme soit mis par avenant à la convention signée le 27 octobre 2017;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017 par lequel la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui proposer de signer un avenant à la convention et d'attribuer une subvention à l'association médicale pluridisciplinaire Theuriet (16e) pour la création d'un cabinet de santé (15e) dans le cadre du budget participatif 2016

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris, en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer un avenant à la convention du 27 octobre 2017 dont le projet est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**